



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du rapport
relatif à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler intitulé « Pour une politique de jumelage claire,
raisonnable et forte », pris en considération le 29 janvier 2020

Présidente : Claudia Hischenhuber (Les Verts)
Membres : Geneviève Brunner (PLR)
Nicolas Büchler (SOC)
Yves Depallens (PLR)
Mathias Ekah (SOC)
François Grand (PLR)
Vincent Haldi (ML) Absent(e) excusé(e)
Dominik Hunziker (UDC)
Anthony Huys (SOC)
Bernard Tschopp (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'examiner le rapport cité en titre s'est réunie le mardi 15 juin à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, en présence du Syndic, Monsieur Laurent WEHRLI et Mme Krystin BISE, secrétaire municipale adjointe, en charge des jumelages, que nous remercions pour les informations et précisions qu'ils nous ont apportées.

Préambule

La présidence de la commission est mise en discussion, la présidente désignée est confirmée dans sa fonction et remercie les commissaires pour leur confiance.

Il est décidé d'un commun accord de donner la parole à la Municipalité et ensuite au postulant, avant d'ouvrir une discussion générale.

Note: le terme "un commissaire" est utilisé pour désigner indifféremment, soit une femme, soit un homme.

Comme la prochaine séance du Conseil Communal a lieu 8 jours après la séance, le rapport ne pourra être voté que lors de la séance du mois de septembre. Afin de clôturer le rapport avant la fin de la législature, la présidente propose de le mettre en discussion le 25 juin et de le clôturer le 30 juin. Les commissaires sont d'accord avec cette façon de procéder. Comme un document qui doit être attaché au rapport n'est pas parvenu à la présidente avant le 25 juin, le rapport sera clôturé comme d'habitude, donc au plus tard 10 jours avant la prochaine séance.

Position de la Municipalité

M. WEHRLI parcourt brièvement le rapport et donne quelques compléments d'information. Il souligne qu'on a voulu présenter un rapport concis et de ne pas le charger inutilement avec des statistiques et des chiffres qui peuvent être trouvés chaque année dans le rapport de gestion. Il s'agit de donner une vision politique. On peut classer les jumelages et les partenariats (pactes d'amitié) de la façon suivante:

- Jumelages historiques: Wiesbaden et Menton. Ils datent de 1953, donc avant la fusion de notre commune.
- Jumelages "de circonstance": Chiba au Japon (pour renforcer le lien entre le Symposium international de TV à Montreux et le siège de Sony qui était à Chiba); Xicheng (district no.2 de Beijing) en Chine.
- Jumelages avec des lieux qui ont un lien avec notre population étrangère: par exemple, il y a des discussions préliminaires avec Funchal au Portugal.
- Jumelages qui ont pour but une aide au développement: par exemple, Clarens en Afrique du Sud (en arrêt actuellement dû à des problèmes de gouvernance sur place). On pourrait développer plus cet aspect d'aide à l'avenir et aussi reprendre les contacts avec Clarens.

A part des retombées pour le tourisme et l'économie, le but essentiel des jumelages est de servir pour la jeunesse, de permettre des découvertes culturelles, linguistiques, sportives, etc. M. le Syndic cite les échanges de 2 semaines entre écoliers de Montreux et de Wiesbaden, les échanges entre jeunes de Montreux et de Chiba ainsi que de Xicheng, les échanges entre jeunes sportifs de Montreux et de Menton. On connaît bien des cas où les parents ont participé à des échanges et qui incitent maintenant leurs enfants à y participer! Il y a aussi des jeunes qui se sont lancées dans les études du japonais ou chinois après un échange.

En 2019 la Municipalité a reçu 14 demandes de jumelages. Il faut rappeler que 48% de la population montreusienne est étrangère et nous comptons 150 nationalités différentes. Pour le moment quasi aucune proposition n'a été considérée à part de Funchal. M. WEHRLI souligne qu'un futur jumelage doit correspondre à la politique de la Municipalité.

Discussion

Le postulant rappelle qu'il y avait deux ambitions dans le postulat: premièrement que la Municipalité présente un état des lieux et deuxièmement qu'elle développe une stratégie concrète pour les années à venir.

Il se déclare satisfait de l'état des lieux présenté. Certes, on ne trouve pas les coûts dans le rapport, mais on peut les chercher dans les rapport de gestion et les comptes, mais un peu plus d'informations sur les retombées économiques et les coûts auraient été préférables.

En ce qui concerne l'avenir, le postulant trouve la réponse un peu floue, mais il apprécie un point très important qu'on veut promouvoir les projets pour la jeunesse, les échanges fructueux. Mais quel est le but de certains pactes d'amitié, comme celui avec une ville hongroise au nom imprononçable? Ne faudrait-il pas arrêter des pactes sans activité depuis des années et développer une stratégie plus claire pour les jumelages et les pactes actifs?

La discussion qui s'en suit comporte d'un côté des commentaires et de l'autre côté des questions concrètes adressées à M. le Syndic qui donne des réponses détaillées.

Commentaires:

Plusieurs commissaires soulignent l'utilité des jumelages pour la jeunesse, de créer des liens avec d'autres pays, et l'importance pour la compréhension des peuples. Un commissaire souligne le côté ambassadeur des jeunes qui participent à un échange. Souvent les jeunes apprennent plein de choses sur leur propre commune, leur propre pays et le système politique suisse pendant la phase de préparation de leur

voyage. Plusieurs commissaires font part de leurs excellents souvenirs personnels ayant participé à des échanges dans leur jeunesse. D'autres commissaires confirment l'utilité d'un point de vue linguistique, culturel et sportif. Un commissaire remarque que nombreux sont les bons échos, notamment des jumelages qui perdurent dans le temps.

Questions:

Un commissaire pense que la question cruciale est la politique de l'avenir. Une prochaine étape pourrait être un autre postulat demandant une réflexion tactique et stratégique. Donc, quelle est la suite, le rapport manque un peu de vision.

Un commissaire demande s'il ne faudrait pas attendre avec de nouveaux pactes. Et quelles sont les priorités pour de nouveaux jumelages et pactes?

M. WEHRLI informe les commissaires que c'était la volonté du futur Syndic et de la Municipalité de soumettre le rapport encore avant la fin de cette législature, car M. WEHRLI était la personne qui connaissait le dossier par excellence. Vue la pandémie et les problèmes financiers, les jumelages ne sont pas la priorité numéro 1. Pendant l'année écoulée, même le contact avec Wiesbaden s'est arrêté. La politique des jumelages est développée sous le point 2.3 du rapport. Il illustre les 4 axes avec des exemples.

a) les jumelages historiques: relancer les échanges et activités avec Wiesbaden et Menton.

b) analyser régulièrement, si un pacte est encore valable et dans le cas où il est problématique, comme avec la Hongrie et l'Afrique du Sud, mieux vaut attendre et pas le dénoncer, car les accords sont inscrits dans les ambassades.

c) analyser les nouvelles demandes: soit on trouve une utilité pour les festivals (essayé avec Dallas) et la promotion touristique, soit on constate une utilité pour nos principales communautés étrangères, comme les Portugais et les Italiens.

d) initier des démarches utiles au tourisme et aux festivals et prioritairement ce qui est en faveur des échanges des jeunes.

Un commissaire demande quels sont les critères de sélection pour les échanges? M. WEHRLI répond que Mme BISE mène des entretiens avec les parents et avec les jeunes afin de connaître les aptitudes et les motivations. Par exemple, pour aller au Japon et en Chine, il faut bien parler l'anglais.

Des commissaires demandent s'il ne faut pas plutôt éviter des liens avec des gouvernements problématiques du point de vue droits humains, la Chine incluse? M. WEHRLI est de l'avis que les liens sont tissés avec la population et leur culture et on n'a pas besoin d'être en accord avec le chef du gouvernement.

Le postulant se déclare satisfait du rapport après les réponses supplémentaires concernant la stratégie. Il souligne que pendant cette situation budgétaire difficile, une stratégie convaincante est d'autant plus importante.

Deux commissaires demandent des chiffres concrets en ce qui concerne l'aspect financier de nos activités jumelages.

M. WEHRLI répond que les montants dépensés se trouvent dans les comptes, c'est le poste 112.3170, c'est-à-dire dans les frais de réception.

D'un autre côté, il trouve très compliqué de chiffrer les retombées pour notre commune, mais elles sont évidentes: comme c'était aussi évoqué dans les témoignages de plusieurs commissaires, les échanges sont un développement personnel, il y a un impact pour notre tourisme (par exemple, on a été des hôtes d'honneur au Festival du tourisme à Beijing et le bateau sur un lac très touristique à Beijing a été baptisé Montreux), c'est bénéfique pour notre image dans les ambassades en Suisse, etc.

Comme des commissaires ne sont pas satisfaits de disposer uniquement du chiffre global des "Frais de réception", M. le Syndic va envoyer à la présidente de la commission un résumé des coûts de nos activités jumelages pour l'année 2019, car évidemment, en 2020 il n'y avait quasiment pas d'activités. Le résumé préparé par Mme BISE figure dans l'annexe.

Un commissaire souligne que la réponse reçue de la Municipalité est très bien faite, elle a permis d'avoir une vision complète des jumelages.

La parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 18/2021 de la Municipalité du 7 mai 2021 au Conseil Communal relatif au postulat de Monsieur le Conseiller communal Nicolas Büchler, concernant l'objet suivant: "Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte" (pris en considération le 29 janvier 2020)

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de M. Nicolas Büchler, pris en considération le 29 janvier 2020 et intitulé "Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte".

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Claudia Hischenhuber (Les Verts)